



# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2024

**COMMUNE DE SEVREMONT**  
**Numéro interne de l'acte : D08.03.2024**

**Objet : D08.03.2024 - PARTICIPATION VERSEE AU SYDEV POUR LA RENOVATION D'UN POINT LUMINEUX SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIERE**

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 26
Présents : 18
Pouvoir : 7
Nombre de suffrages : 25

Date de convocation 20/03/2024
-----------------------------------

Date d'affichage 20/03/2024
--------------------------------

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars, à vingt heures et quinze minutes, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MARTINEAU Bernard.

**Etaient présents :**

Mme BERNARD Anita, Mme BITEAU Alexandra, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, M. GUILLOTEAU Bernard, M. HERITEAU Antoine, Mme JOLY Véronique, Mme LUMINEAU Catherine, M. MARTINEAU Bernard, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. SCHMUTZ Alain

**Procuration(s) :**

M. BERNARD Ludovic donne pouvoir à Mme LUMINEAU Catherine, M. LANOUE Nicolas donne pouvoir à M. PASQUEREAU Johann, Mme GUICHETEAU Magalie donne pouvoir à Mme CHARRIER Emilie, M. STEENO Nicolas donne pouvoir à Mme BITEAU Alexandra, M. ROY Jean-Louis donne pouvoir à M. MARTINEAU Bernard, Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à M. DESNOUHES Laurent, Mme YVAI NURDIN Adeline donne pouvoir à M. HERITEAU Antoine

**Etai(ent) excusé(s) :**

M. BERNARD Ludovic, Mme BLOUIN Anaïs, Mme GUICHETEAU Magalie, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMET Anne-Claude, M. ROY Jean-Louis, M. STEENO Nicolas, Mme YVAI NURDIN Adeline

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. GUILLOTEAU Bernard

**Objet : D08.03.2024 - PARTICIPATION VERSEE AU SYDEV POUR LA RENOVATION D'UN POINT LUMINEUX SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIERE**

Code de l'affaire : L.RN.090.24.002

Bernard MARTINEAU informe le Conseil Municipal de la nécessité de remplacer un point lumineux au lotissement communale Ker Ennic sur la Commune déléguée de La Flocellière.

A cet effet, le SYDEV a transmis à la Commune une convention de travaux (n° 2024.ECL.01217) prévoyant un coût de **1 884 € TTC**, avec une participation communale de **785 €**, selon le détail suivant :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Eclairage public</b>					
Rénovation	1 570 €	1 884 €	1 570€	50 %	785 €
TOTAL PARTICIPATION					785 €

Bernard MARTINEAU propose au Conseil Municipal d'approuver les travaux et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière correspondante.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés approuve cette proposition.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,  
Bernard GUILLOTEAU



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à SEVREMONT  
Le Président, Bernard MARTINEAU

